Le 10 novembre 2026

COMMUNIQUÉ CONJOINT SAQ – SEMB-SAQ–CSN

Ajustements au processus d'attribution des enchères : une meilleure prévisibilité pour les employés

Dans le cadre des travaux du comité d'implantation, le SEMB-SAQ–CSN et la SAQ se sont entendus sur certains ajustements au processus d'attribution des enchères. Cette entente vise à mettre en place une formule hybride entre le fonctionnement actuel des rappels imprévisibles et celui du futur babillard, dont l'implantation est prévue au printemps 2027. L'objectif est double : permettre à l'employeur de mieux anticiper et combler ses besoins de main-d'œuvre, tout en offrant aux employés une meilleure prévisibilité de leurs horaires.

Voici les nouvelles modalités qui sont en vigueur dès cette semaine :

1. Des besoins pourront être offerts plus longtemps à l'avance

- Dorénavant, les besoins connus après la publication d'un segment pourront être offerts pour l'ensemble des semaines de ce segment, plutôt que de se limiter à la semaine en cours et à la semaine suivante.
- Cette modification permettra aux employés de connaître plus tôt les possibilités d'assignation supplémentaires et de mieux planifier leur vie personnelle.

2. Un délai de réponse prolongé pour les besoins offerts à l'avance

- Lorsqu'une enchère sera lancée avant le jeudi précédant la semaine visée, celle-ci demeurera ouverte jusqu'à 8 h 59 le lendemain.
- Les résultats seront connus à partir de 9 h pour toutes les semaines de contexte de ce type d'enchère.
- Les employés disposeront ainsi de davantage de temps pour prendre connaissance des besoins offerts et manifester leur intérêt.
- Les besoins correspondant à différentes semaines pourront être offerts simultanément, **au moyen de messages textes distincts** pour chaque semaine visée (semaine de contexte).

3. Une meilleure identification des semaines visées dans les messages textes

- Les messages textes transmis aux employés indiqueront désormais la date du dimanche correspondant à la semaine visée par l'enchère (semaine de contexte).
- Cette précision permettra de repérer plus facilement la semaine concernée et d'éviter toute confusion lors de la sélection des besoins.

4. Les besoins de temps supplémentaire imprévisibles pourront également être offerts à l'avance

- Les besoins de temps supplémentaire imprévisibles prévus à l'article 11:07 b) pourront eux aussi être offerts à l'avance pour les semaines du segment.
- Ces offres de temps supplémentaire continueront d'être effectuées par appels selon les modalités applicables de l'article 11.
- À cette étape du processus, les employés réguliers peuvent se voir offrir un besoin de temps supplémentaire, même si celui-ci constitue une septième journée de travail dans leur semaine.

Ces ajustements constituent une transition dans l'implantation des nouvelles dispositions de la convention collective. Bien que le babillard ne soit pas encore déployé, cette formule hybride permet d'en intégrer certains avantages dès maintenant, notamment en matière de planification et de prévisibilité.

Votre comité d'implantation

Julie Blanchette

Dany Pascazio

Mélanie Caron-Brassard

Sébastien Létourneau